



Accord salarial 2019 : Arrêter les contrevérités !

Paris le 24/01/2019



Les 4 Organisations Syndicales représentatives d'ORANO CYCLE viennent de s'exprimer et de vous faire part de leur décision respective concernant la signature ou non de l'accord salarial 2019.

Si FO, CGT et CGC ont justifié leur avis, aucune attaque n'a été dirigée de leur part vers l'un ou l'autre des syndicats ayant pris une résolution différente.

Des commentaires, des analyses et des décisions contraires sont légitimes et respectables, cela s'appelle la démocratie.

Malheureusement, comme nous pouvons le constater depuis de nombreux mois, une Organisation Syndicale s'évertue à dénigrer systématiquement le travail des autres, quitte à travestir une nouvelle fois la vérité, comme aujourd'hui pour l'accord salarial.

Rappel :

La proposition de texte d'accord NAO 2019 n'a pas recueilli l'accord d'Organisations Syndicales représentant au moins 50% des suffrages lors des dernières élections professionnelles.

Par conséquent, la Direction va appliquer les mesures unilatérales suivantes :

Pour les OETAM (y compris les niveaux 5.3) :

- 1) Enveloppe globale (AG, AI, ancienneté) de 2,2% de la masse salariale,
- 2) Augmentation Générale de 0,6%,
- 3) Enveloppe avancements individuels de 1,13%,
- 4) Maintien de l'enveloppe de 0,2% pour la revalorisation des bas salaires,
- 5) Impact de l'évolution de la prime d'ancienneté de 0,27%

Pour les Ingénieurs et Cadres :

- 1) Enveloppe pour les avancements individuels de 2%

Revalorisation du point prime de 0,6%

Toutes ces mesures seront applicables au 1 Avril 2019

Arrêter la désinformation :

- 1) L'enjeu de la signature de l'accord 2019 se résume à la différence de 0,2% sur les AG (0,8% de la masse salariale si accord et 0,6% sans accord) !
- 2) Affirmer comme certains qu'il en était de même en 2018, est une galéjade.
En effet, Il faut se rappeler que SANS accord NAO 2018, l'augmentation générale (AG) aurait été de 0%.
De même, la Direction voulait exclure tous les salariés de niveau 5 des mesures générales, pour probablement « attaquer » les salarié(e)s de niveau 4 cette année.
A terme, cela en aurait été fini du principe même d'AG pour les années futures.
Pour s'opposer à ces mesures, nous avons alors décidé de signer l'accord 2018.
- 3) Soutenir que sans accord l'enveloppe spécifique de 0,2% destinée à revaloriser les salaires de salariés ayant moins de 10 ans d'ancienneté n'existera pas sans accord, est là aussi une imposture.
Il suffit de lire le communiqué de la Direction daté du 22/01/19 sur ce point pour savoir que ce budget est maintenu... ce que toutes les Organisations Syndicales savent depuis la fin des négociations !

Ces mises au point étaient nécessaires pour la bonne compréhension de toutes et tous !

Pour tout renseignement complémentaire,
n'hésitez pas à contacter vos élus et représentants FO sur vos Etablissements !
Pour renforcer notre action, n'hésitez pas à nous rejoindre !